

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 08.25 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 16 (2 procurations)
- Suffrages exprimés : 16 (16 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le premier avril deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel et TEMPLIER Jean-Pierre.

Représentés : GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration
MAGNUS Philippe représenté par MAGNAN Jean-Michel à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARLAUD Véronique et TENOUX Gérard.

ORDRE DU JOUR : Marché de fourniture de matériel roulant

Dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile de CCSB, il est proposé d'acheter plusieurs véhicules :

- deux véhicules utilitaires neufs et une remorque pour les services techniques et le service d'aide aux communes ;
- 1 véhicule utilitaire d'occasion (type fourgon) pour les actions de compostage mises en œuvre par le Pôle Environnement. Ce véhicule servira majoritairement au transport du broyat et des composteurs.

Le marché correspondant à ces achats serait alloté de la manière suivante :

- Lot 1 : « Achat de deux véhicules légers utilitaires neufs » d'un montant estimé à 60 000 € HT ;
- Lot 2 : « Achat d'un véhicule léger utilitaire d'occasion » d'un montant estimé à 20 000 € HT ;
- Lot 3 : « Achat d'une remorque » d'un montant estimé à 6 000 € HT.

Le montant total du marché étant estimé à 86 000 € HT, la consultation serait réalisée en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement du marché de fourniture de matériel roulant, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;

- autorise le président ou son représentant à signer et notifier le marché à la ou les entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : **04 AVR. 2025**